

[Tapez ici]



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231221-2023-12-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023

[Tapez ici]



Préambule :

Lors de la séance du Conseil municipal du 16 novembre dernier, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a présenté ses orientations budgétaires pour l'année 2024. Un débat a pu avoir lieu à l'issue de la présentation de ce rapport.

Ce présent document décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2024, aussi bien en dépenses qu'en recettes et pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231221-2023-12-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023

[Tapez ici]



SAINT-PIERRE
lès-Elbeuf

Sommaire

I Section de fonctionnement	4
Recettes de fonctionnement.....	4
Charges de fonctionnement	5
II Section d'investissement	6
Recettes d'investissement.....	6
Dépenses d'équipement	7
Conclusion.....	8 – 9
Annexe	12 -14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231221-2023-12-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023

GENERALITES

Le budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	10 031 902,00 €
Section d'investissement	3 320 885,00 €
Total	13 352 787,00 €

Le budget primitif 2024 est stable (-0,41 %, soit -44 716,68€) par rapport à celui de 2023.

Malgré une période toujours inflationniste, ce budget primitif 2024 garantit donc à la Ville les moyens de son action et la qualité du service public communal, tout en préservant une situation budgétaire saine et sécurisée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

RECETTES				
chapitre	libellé	BP 2023	BP 2024	Variation
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	570 000,00 €	640 000,00 €	12,28%
73	IMPOTS ET TAXES	6 925 000,00 €	7 110 000,00 €	2,67%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 913 000,00 €	1 980 000,00 €	3,50%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	85 000,00 €	130 000,00 €	52,94%
76	PRODUITS FINANCIERS	21 279,00 €	16 902,00 €	-21%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00 €	- €	-100%
TOTAL RECETTES REELLES		9 674 279,00 €	10 026 902,00 €	3,64%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	5 000,00 €	
TOTAL RECETTE ORDRE		50 000,00 €	5 000,00 €	
total section		9 724 279,00 €	10 031 902,00 €	3,16%

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation globalement de 3,16 % par rapport à celles votées au BP 2023. Cette augmentation s'explique notamment par l'hypothèse d'une revalorisation des bases fiscales de 3 %. Il est à noter que cette revalorisation des bases est calculée par l'Etat. Elle est, à ce stade, intégrée selon une variation relativement prudente, l'Etat évoquant un plafonnement de la hausse des bases fiscales entre 4 et 5 %.

Globalement, le chapitre des impôts et taxes et dotations représente plus de 90 % des recettes de fonctionnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Les produits des services ont été fixés au regard de la réalisation projetée en 2023. L'inscription au BP 2024 a été traitée de manière prudente.

Réception par le préfet : 28/12/2023
Affichage : 29/12/2023

Il est à noter que la majorité municipale n'a pas souhaité faire supporter aux familles saint-pierraises l'inflation subie sur les denrées alimentaires, tout en absorbant la hausse par deux fois. Il est donc proposé de maintenir les tarifs de la restauration municipale en 2024, tout comme en 2023.

Cette mesure vient compléter, la mise en place de la tarification de la restauration à 0.70€ et 1€ qui a permis à de nombreuses familles de bénéficier d'une tarification sociale adaptée. Ce dispositif vient diminuer légèrement les recettes encaissées mais il est compensé par la dotation de l'Etat versée au chapitre 74. De même, cette mesure a permis de réduire les aides de « cantine » apportées autrefois par le CCAS pour les familles en difficulté financière, l'action sociale dans ce domaine étant directement prise en charge par la Ville.

Il est proposé de revaloriser à +2% les autres tarifs, soit en deçà de 50% par rapport à l'inflation moyenne de l'année estimée à 5,8%. Une délibération spécifique est soumise au Conseil municipal.

Le chapitre 013 – Atténuations de charges- correspond au remboursement par notre assurance des rémunérations des personnels en congés de longue maladie.

Ainsi, toute recette supplémentaire contribuera à alléger la dette et à conforter les capacités d'investissement de la commune.

Dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
chapitre	libellé	BP 2023	Total voté 2023	BP 2024	Variation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 504 761,64	2 504 761,64	2 536 215,00 €	1,26%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 258 871,01	6 258 871,01	6 320 000,00 €	0,98%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52 648,62	98 328,77	53 687,00 €	-45,40%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	640 757,73	655 757,73	645 000,00 €	-1,64%
66	CHARGES FINANCIERES	83 000,00	108 000,00	125 000,00 €	15,74%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 240,00	24 240,00	2 000,00 €	-91,75%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		-		
TOTAL DEPENSES REELLES		9 564 279,00	9 649 959,15	9 681 902,00 €	0,33%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (amortissement)	160 000,00	475 000,00	350 000,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		160 000,00	475 000,00	350 000,00 €	
total section		9 724 279,00	10 124 959,15	10 031 902,00 €	-0,92%

Ces prévisions budgétaires sont conformes au rapport d'orientations budgétaires présenté dans la séance du 16 novembre dernier.

Le chapitre des charges à caractère général progressera de 1,26 % par rapport au total voté de 2023.

Grâce à la gestion rigoureuse de la majorité municipale, cette progression de 1,26 % se situe bien au-dessous de l'inflation moyenne 5,8 %. En plus de l'inflation continue, la Ville saura faire face à l'explosion des primes d'assurances (+ 40 000 €) par rapport à 2023.

De plus, grâce à la gestion maîtrisée des ressources humaines durant ces 3 dernières années, le chapitre des charges de personnel ne subira qu'une très légère augmentation à hauteur de 1 % par rapport à 2023, et ce malgré les diverses augmentations réglementaires imposées par l'Etat et pour lesquelles aucune compensation n'a été, et ne sera, effectuée par l'Etat, notamment l'augmentation au 1^{er} janvier 2024 de 5 points d'indice de l'ensemble des agents.

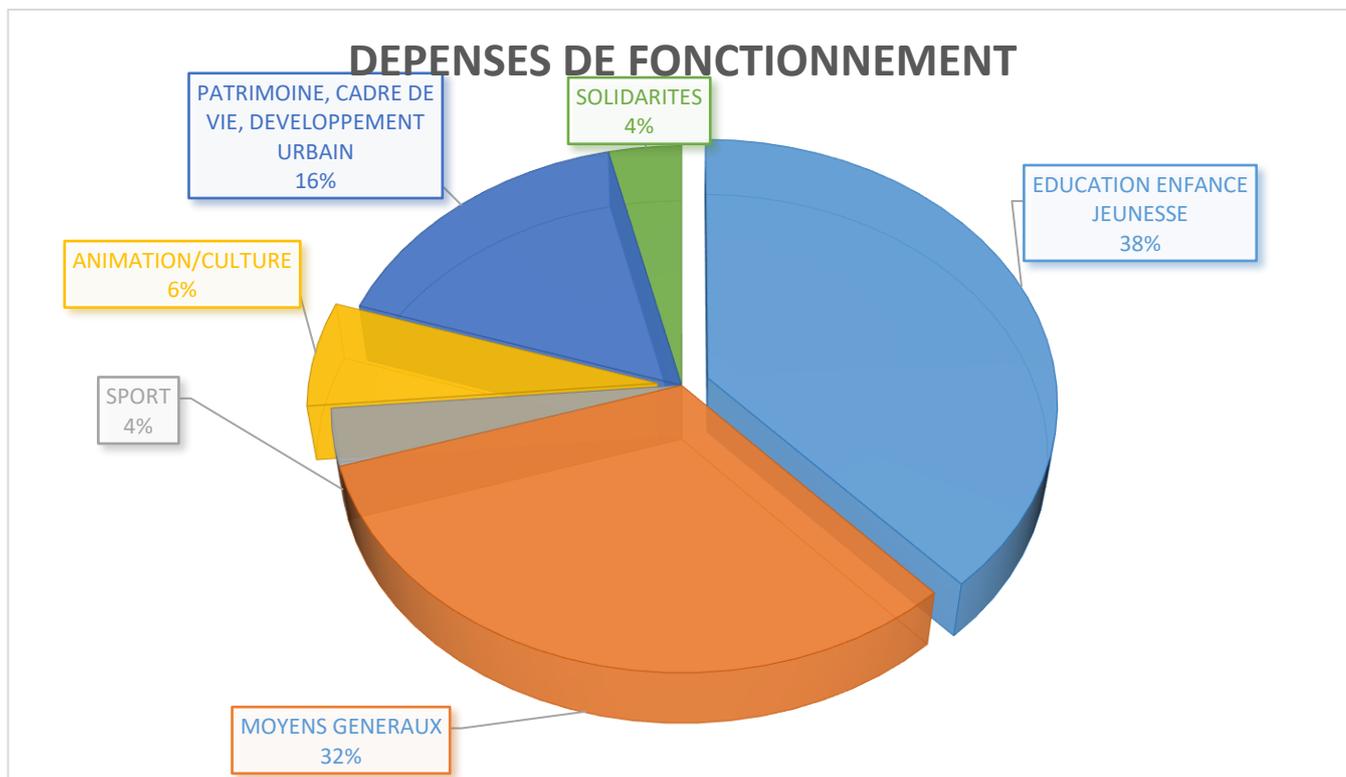


SAINT-PIERRE
lès-Elbeuf

Cette variation à +1% correspond globalement à la prise en compte le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et permettra donc de financer les mesures réglementaires. Cela permettra également la révision de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise) souhaitée par la majorité municipale, pour les agents de deux derniers groupes, à savoir les plus bas salaires de la collectivité. Cela permettra d'améliorer durablement leur rémunération.

L'enveloppe consacrée aux subventions aux associations culturelles, sportives, sociales, ...sera reconduite en 2024 pour un montant de 160 000 €. A l'occasion de l'envoi des dossiers de demande de subvention, il a été appelé à la responsabilité de tous dans l'usage des équipements et infrastructures municipales, à la vigilance sur l'utilisation de l'énergie et de l'eau, et à la mesure dans les demandes de subvention transmises à la commune, dans une démarche projet.

Le poste des charges des emprunts augmente en raison de la hausse très importante des taux d'intérêts qui sont passés de 0,78 % en 2021 à 4,01 % en 2023.



SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

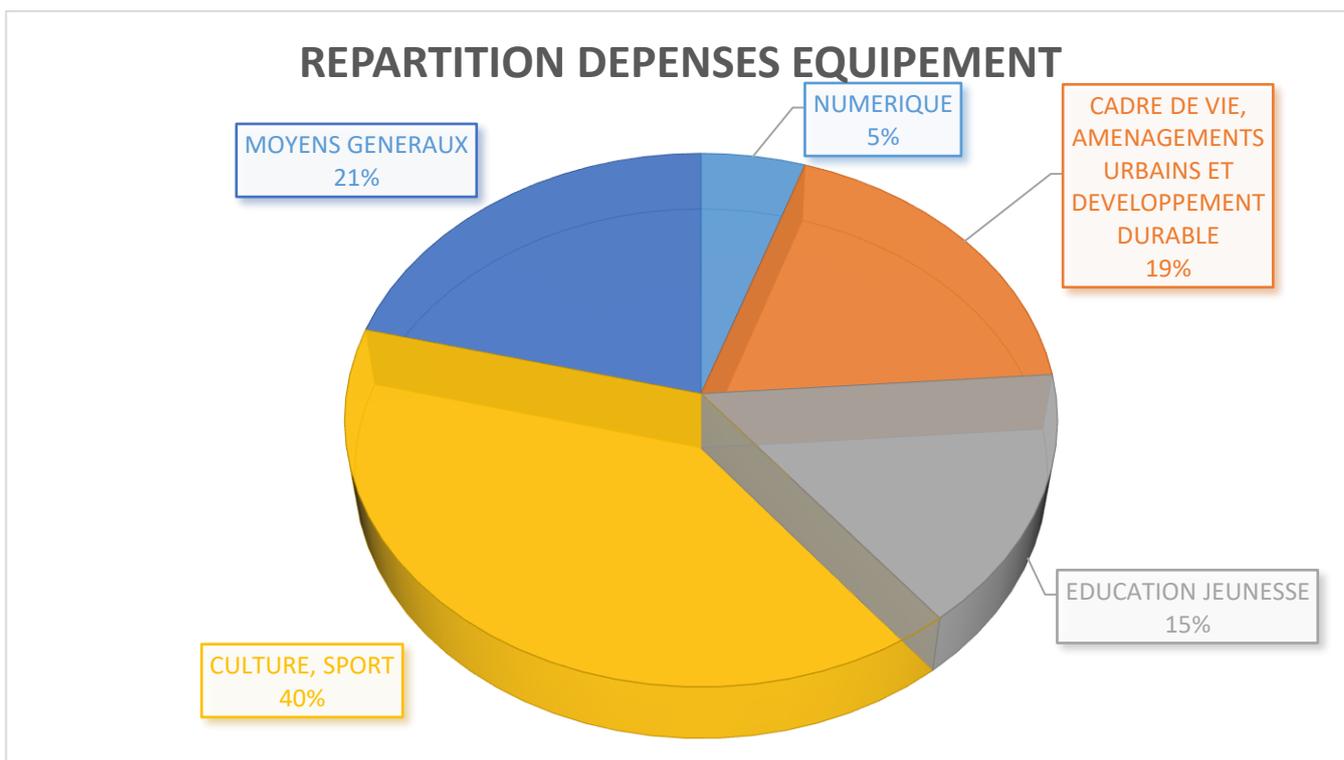
RECETTES				
chapitre	libellé	BP 2023	Total 2023	BP 2024
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	21 000,00 €	21 000,00 €	40 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	380 000,00 €	2 368 978,60 €	450 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 208 487,00 €	2 680 682,71 €	669 224,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 744 941,06 €	1 744 941,06 €	1 660 264,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	106 148,00 €	106 148,00 €	97 710,00 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
TOTAL RECETTES REELLES		3 460 576,06 €	6 921 750,37 €	2 917 198,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	160 000,00 €	475 000,00 €	350 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMOINIALES	- €	60 000,00 €	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	52 648,62 €	98 328,77 €	53 687,00 €
TOTAL RECETTES ORDRE		212 648,62 €	633 328,77 €	403 687,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 673 224,68 €	7 555 079,14 €	3 320 885,00 €

Les recettes d'investissement s'articulent autour de 4 éléments :

- Un autofinancement (virement de la section de fonctionnement + Amortissement+ cession) pour un montant de 443 687 €. Ce montant sera réajusté lors du vote du Compte administratif 2023 et de la reprise du résultat 2023, dans le premier semestre 2024.
- Les dotations notamment le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour un montant prévisionnel de 450 000 €. Au stade du budget primitif, ce poste de financement de l'investissement progressera de près de 20 % en 2024 par rapport à 2023. Cette augmentation significative est une réponse directe à la volonté politique d'investir pour la ville et aux investissements stratégiques portés par l'équipe municipale.
- Les subventions à percevoir dans le cadre des dépenses d'investissement d'un montant de 669 224 €, en relation avec les investissements en cours.
- Et d'une prévision d'un emprunt d'équilibre de 1 660 264 €. Cette inscription budgétaire sera globalement diminuée une fois le compte administratif 2023 voté.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
chapitre	libellé	BP 2023	Total 2023	BP 2024	Variation
001	RESYLSTAT INVESTISSEMENT REPORTE	- €	902 977,75 €	- €	0%
020	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00 €	- €	- €	-100%
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		92 366,00 €		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	670 000,00 €	707 000,00 €	707 000,00 €	6%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 848,00 €	235 837,85 €	106 500,00 €	6%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	- €	104 200,00 €	- €	0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	842 376,68 €	2 853 874,77 €	1 252 385,00 €	49%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 000 000,00 €	2 548 822,77 €	1 250 000,00 €	-38%
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DEPENSES REELLES		3 623 224,68 €	7 445 079,14 €	3 315 885,00 €	-8%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	-90%
041	OPERATIONS PATRIMOINIALES	- €	60 000,00 €	- €	
TOTAL DEPENSES ORDRE		50 000,00 €	110 000,00 €	5 000,00 €	-90%
TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 673 224,68 €	7 555 079,14 €	3 320 885,00 €	-10%



Le budget d'investissement sera légèrement en baisse en 2024 (-10%) qui s'explique notamment par la fin des opérations de travaux de l'école J. Monod – A. Camus et de la construction des vestiaires des Hauts Vents.

Néanmoins, l'investissement 2024 permettra d'engager les travaux de restructuration et de rénovation énergétique du complexe sportif A CALMAT et D MONTIER, mais aussi de garantir un bon niveau d'équipement, de sécurité et de maintenance, respectivement des services et structures municipales.



SAINT-PIERRE
lès-Elbeuf

Conclusion

Comme précisé dans le rapport des orientations budgétaires, malgré un contexte contraint, ce budget 2024 de progrès se veut construit, raisonné et maîtrisé. Il participe à construire l'avenir de notre ville dans une vision stratégique de rénovation et de valorisation du patrimoine communal. Il garantit aux services municipaux les moyens de leurs actions pour assurer un service public de qualité.

Aussi, il a été établi avec les élus et les agents des services selon les engagements et la poursuite du projet municipal sur les axes suivants :

CAP sur l'Avenir

Après la restructuration du groupe scolaire J MONOD et A CAMUS, l'éducation, l'enfance et la jeunesse fait toujours partie des engagements prioritaires pour la municipalité. Les principales inscriptions sont :

- L'acquisition et le renouvellement de divers matériels et mobiliers ainsi que des travaux d'amélioration pour les différentes écoles ou structures liées à l'enfance pour un montant de 264 500 €. On peut citer par exemple le contrôle accès de l'école M. MONTESSORI, le sol du restaurant Monod Camus, la rénovation des sanitaires de la Maison des Lutins, le mobilier scolaire pour les différentes écoles de la ville.
- Les Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) pour lesquels un crédit de 55 000 € est prévu, soit une augmentation d'environ 45 % par rapport à 2023. Pour rappel, ces parcours artistiques, progressivement proposés à chaque enfant de la crèche au collège, sont élaborés en partenariat avec les services de l'Etat de l'Education nationale et de la Direction régionale des affaires culturelles. Le travail engagé a permis à la Ville d'obtenir le label 100% EAC, faisant de Saint-Pierre-lès-Elbeuf une des premières villes de Seine-Maritime à obtenir cette labellisation ;

et

- Divers travaux liés à la renaturation et à la mise en conformité des sanitaires des écoles Hector Malot et Jules Verne pour un montant de 250 000 €.

Notre ville en partage

La Municipalité est attentive à donner une place à chacune et à chacun, quel que soit son âge.

Tout comme depuis le début du mandat, l'année 2024 sera encore et toujours une année où l'animation de la ville sera présente en s'appuyant notamment sur le Comité des fêtes, animations, jumelages et vie participative créé cette année. Ces animations se dérouleront tout au long de l'année avec des temps forts comme la période d'été et la fin d'année avec les habitants volontaires soutenus par la commune, les associations et les partenaires publics et privés.

Malgré le contexte toujours inflationniste, la Ville, par l'intermédiaire de son CCAS, sera toujours très attentive aux conséquences des crises énergétiques et sociales sur les familles et les personnes isolées. Ainsi, la subvention d'équilibre versée au CCAS sera portée à ce stade du vote du BP à 320.000 euros. Néanmoins, cette subvention d'équilibre, en baisse en 2024, s'adapte à la bonne **dynamique des recettes du CCAS, évite l'excès de trésorerie et n'altérera pas ses actions sociales et de solidarité en faveur des personnes en difficulté.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606409-20231221-2023-12-84-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023
Affichage : 29/12/2023



De plus, dans le cadre de l'engagement pris devant les Saint-Pierrais de faire du Cap Jeunes une structure citoyenne ouverte à tous, la structure continuera d'accueillir des permanences de la Mission locale de la région d'Elbeuf pour accompagner les jeunes en insertion professionnelle.

De même, pour venir en soutien aux personnes éloignées de l'emploi et pour réduire la fracture numérique, des ateliers numériques y seront proposés et animés par un jeune volontaire en service civique. La résidence autonomie bénéficiera également d'ateliers d'initiation au numérique.

Enfin, en 2024, le Cap Jeunes fera également l'objet d'une rénovation extérieure, attendue depuis de nombreuses années, afin de valoriser la structure.

Notre ville écologique et durable

La crise de l'énergie nécessite une adaptation des pratiques, des efforts de gestion, la mise en œuvre avec les services et les partenaires, notamment la Métropole Rouen Normandie et la poursuite du plan de sobriété énergétique.

La Municipalité s'est placée dans ce contexte et mettra en place des actions concrètes, notamment :

- Poursuite de l'action sur les bâtiments énergivores, à l'image du complexe sportif A. CALMAT et D MONTIER pour lequel une enveloppe de 2 millions d'euros a été votée sur le Plan Pluriannuel d'Investissement. Cette enveloppe permettra notamment la restructuration ainsi que la rénovation énergétique de ce complexe avec la pose de panneaux photovoltaïques qui alimenteront de manière autosuffisante ce bâtiment ainsi qu'une bonne partie de l'espace culturel P. TORRETON;
- Maintien de l'aide aux particuliers pour l'acquisition de récupérateur d'eau ;
- Poursuite de la sensibilisation des utilisateurs, agents municipaux, enseignants, associations, sur l'usage des locaux, des matériels mis à disposition et les économies d'énergie ;

Notre ville sûre et responsable

En 2024, la Ville se dotera de nouvelles caméras de vidéoprotection notamment sur le rond-point de la route de Pont de l'Arche et engagera la démarche pour implanter également des caméras sur la rue de Louviers.

Tout comme en 2023, en 2024, la commune poursuivra son attention sur la prévention des risques professionnels par l'investissement dans des matériels adaptés et plus ergonomiques, à destination des personnels municipaux.

ANNEXE

DEPENSES EQUIPEMENTS PAR SECTEUR ET CHAPITRE				
Gestionnaire	Chapitre	Service	Libellé	Montant
COMMUNICATION	21	COMM	SIGNALÉTIQUES DIVERSES	2 000,00
CULTUREL	21	CULT	ART DE LA RUE	6 000,00
CULTUREL	21	BIBL	COLLECTIONS (LIVRES, CD AUDIO, DVD LUS)	20 000,00
CULTUREL	21	CULT	ECRAN ECPT	1 680,00
CULTUREL	21	CULT	MATERIELS LUMIERES ECPT	32 800,00
CULTUREL	21	BIBL	MOBILIER	3 000,00
CULTUREL	21	CULT	MOBILIER CULTURE	1 300,00
CULTUREL	23	CULT	PPI RESTAURATION PATRIMOINE(église, orgue..)	50 000,00
ETATCIVIL	21	ECIV	BIP CIMETIERE	850,00
FINANCES	21	FINA	CHAUFFAGE P3 VILLE	60 000,00
JEUNESSE	21	JEUN	MATERIELS VELOS	3 600,00
JEUNESSE	21	JEUN	MOBILIER MAISON DES LUTINS + SONO	4 700,00
JEUNESSE	21	JEUN	MOBILIER PERISCOLAIRE	850,00
JEUNESSE	21	GALI	RENOUVELLEMENT MOBILIER INTÉRIEUR	1 250,00
NTIC	21	NTIC	ACQUISITION RENOUVELLEMENT MATERIELS	40 600,00
NTIC	20	NTIC	HEBERGEMENTS SAAS LOGICIELS METIERS	58 400,00
NTIC	20	NTIC	PRESTATION RESEAU ET INFRASTRUCTURE	18 100,00
NTIC	21	NTIC	REMPLACEMENT EQUIEMENTS RESEAUX ET BAIES	26 400,00
NTIC	21	NTIC	RESEAUX CABLAGES DIVERS	28 800,00
POLI	21	POLI	ACQUISITION DRAPEAUX PAVOISEMENT ET MAT	1 500,00
POLI	21	POLI	ACQUISITION VTT	3 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

b76-217606409-20231221-2023-12-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023



POLI	21	POLI	CAMERAS VIDEO PROTECTION	50 000,00
POLI	21	POLI	CARTOUCHE PIE	1 500,00
RH	21	RH	DEFIBRILLATEUR	3 000,00
RH	21	RH	SIEGES ET MOBILIER ERGONOMIE	12 000,00
SCOLAIRE	21	REST	ARMOIRE TRAVERSANTE CUISINE CENTRALE	15 900,00
SCOLAIRE	21	ASCO	ASPIRATEUR POUSSIÈRE ET PISTOLETS NEBULISEURS	850,00
SCOLAIRE	21	ASCO	AUTOLAVEUSE TOUS SITES STOCKAGE ECPT	12 000,00
SCOLAIRE	21	ASCO	CHARIOT ENTRETIEN COMPLET	500,00
SCOLAIRE	21	REST	CHARIOT TRANSPORT	1 335,00
SCOLAIRE	21	MALO	DIVERS INVESTISSEMENT	3 490,00
SCOLAIRE	21	CARP	DIVERS MOBILIERS CLASSE	3 940,00
SCOLAIRE	21	MONT	DIVERS MOBILIERS CLASSE	250,00
SCOLAIRE	21	REST	DIVERS PETITS MATERIELS	240,00
SCOLAIRE	21	ASCO	ESCABEAU PLATEFORME ET MATERIELS ATSEM	2 700,00
SCOLAIRE	21	REST	GRILLADE CUISINE CENTRALE	9 200,00
SCOLAIRE	21	ASCO	LAVE LINGE ET SECHE LINGE	1 000,00
SCOLAIRE	21	MC	MOBILIER CLASSES	13 100,00
SCOLAIRE	21	REST	MOBILIER PUIS MEROT	0,00
SCOLAIRE	21	VERN	MOBILIERS CLASSES	9 750,00
SCOLAIRE	21	REST	PANIERIS LAVERIE	1 000,00
SCOLAIRE	21	REST	VAISSELLE COPOLYESTER	2 000,00
SPORT	21	SPOR	BANCS DE TOUCHE	20 000,00
SPORT	21	SPOR	MATERIEL SPORTIF	3 000,00
SPORT	21	SPOR	PARE BALLONS HAUTS VENTS	33 000,00
TECHNIQUE	21	TRAV	ACHAT VEHICULE	45 000,00
TECHNIQUE	21	ENVI	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE TERRAINS DIVERS	25 200,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217550052000212023-12-84-DE-21

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023



SAINT-PIERRE
lès-Elbeuf

TECHNIQUE	21	ENVI	MATÉRIEL ENVIRONNEMENT	62 300,00
TECHNIQUE	21	BAT	MATÉRIEL PATRIMOINE	4 000,00
TECHNIQUE	21	TRAV	PPI AIRES DE JEUXMISE AUX NORMES JEUX	30 000,00
TECHNIQUE	21	TRAV	PPI GROUPE SCOLAIRE VERNE MALOT	250 000,00
TECHNIQUE	21	TRAV	PPI RENOVATION CAP JEUNES	100 000,00
TECHNIQUE	23	TECH	PPI TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF DES SAULNIERS	1 200 000,00
TECHNIQUE	21	BAT	TRAVAUX INVESTISSEMENT BAT AUTRES	50 300,00
TECHNIQUE	21	BAT	TRAVAUX INVESTISSEMENT BAT JEUNESSE	5 000,00
TECHNIQUE	21	BAT	TRAVAUX INVESTISSEMENT BAT SCOLAIRES	41 500,00
TECHNIQUE	21	BAT	TX SÉCURITÉ - SUITE À CONTRÔLE	139 000,00
TECHNIQUE	21	TRAV	VESTIAIRES FOOT ETUDES DEMOLITION	10 000,00
URBANISME	21	URBA	ACHAT TERRAINS UNIMARCEAU	0,00
URBANISME	21	URBA	PPI DEPLACEMENTS JARDINS	50 000,00
URBANISME	20	URBA	PPI ETUDE PRESBYTERE	30 000,00
URBANISME	21	URBA	PROJET BOIS COMMUNAUX	2 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231221-2023-12-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023